

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 PARIS

CLAVEL AUDIT-ASSOCIÉS
72, boulevard de Strasbourg
31000 TOULOUSE

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT

**RAPPORT SPECIAL D'ALERTE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 PARIS

CLAVEL AUDIT-ASSOCIÉS
72, boulevard de Strasbourg
31000 TOULOUSE

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT
Siège social : parc du Pont de Flandre
"Le Beauvaisis"
11, rue de Cambrai
75019 PARIS

Rapport spécial d'alerte des Commissaires aux Comptes

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT (ci-après la "Société"), nous vous présentons notre rapport établi en application de l'article L. 234-1 du Code de commerce relatif à la procédure d'alerte.

Dans le cadre de l'exercice de notre mission, nous avons relevé les faits exposés ci-après que nous avons considérés de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre Société et qui nous ont conduit à mettre en œuvre la procédure d'alerte prévue par la loi.

1) Rappel des différentes phases de la procédure

Nous avons demandé des explications sur ces faits à votre Président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 avril 2026 (reçue le 16 avril 2026).

Dans sa réponse du 29 avril 2026 (reçue le 4 mai 2026), votre Président nous a fait part de son analyse de la situation et nous a indiqué les mesures envisagées.

Suivant notre demande du 7 mai 2026 (reçue le 18 mai 2026), votre Conseil d'Administration a délibéré sur cette situation le 25 mai 2026.

Nous estimons que les délibérations de votre Conseil d'Administration dont le procès-verbal nous a été transmis par votre Président en date du 27 mai 2026 ne sont pas de nature à assurer la continuité d'exploitation. C'est pourquoi nous avons demandé à votre Président de convoquer cette Assemblée Générale par un courrier en date du 28 mai 2026.

2) Faits relevés de nature à compromettre la continuité d'exploitation

Comme nous l'avons indiqué au Président du Conseil d'Administration dans notre courrier en date du 13 avril 2026, la Société disposait, en date du 7 avril 2026, d'une trésorerie d'environ 8,8 M€. Votre Président nous a indiqué être, depuis plusieurs mois, à la recherche de financements additionnels et que toutes les pistes étaient envisagées afin d'améliorer la trésorerie de la Société, que ce soit par augmentation de capital ou par financement externe de votre jeu en cours de développement. La Direction de la Société nous a indiqué que, selon ses prévisions de trésorerie, sans financement additionnel et en tenant compte, entre autres, d'hypothèses de revenus liés à la commercialisation d'un nouveau jeu fin avril 2026 et d'économies de coûts partiellement non encore effectives, la Société devrait ne plus disposer de trésorerie au cours du mois de novembre 2026.

Votre Président nous a également fait part que, à la suite de ses sollicitations, votre actionnaire principal, la société TENCENT, ne souhaitait pas souscrire à court terme à une augmentation de capital ni contribuer au financement de jeux en cours de développement via des accords de co-production.

Enfin, votre Président nous a indiqué que des discussions étaient en cours avec certains grands acteurs du jeu vidéo depuis plusieurs mois mais que ces dernières n'avaient conduit à aucune offre de financement structurée.

Compte tenu de la situation, nous avons considéré que les faits mentionnés ci-dessus étaient de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre Société.

En réponse à notre demande, le Président du Conseil d'Administration, dans le courrier qu'il nous a adressé le 29 avril 2026, nous a précisé :

- Que, comme évoqué lors des séances du Conseil d'Administration des 26 mars et 23 avril 2026, la Société poursuivait ses recherches de financements et qu'il attendait, pour fin mai 2026, une réponse d'un partenaire majeur susceptible de participer au financement de votre jeu vidéo en cours de développement,
- D'une part, étudier différentes alternatives nécessitant un besoin de financement moindre de ce jeu, grâce à une commercialisation qui pourrait intervenir plus tôt en 2027 qu'initialement prévue et, d'autre part, dédier une équipe en vue de signer des contrats de sous-traitance type "Work for Hire" sur des IP externes.

À la lecture de ces éléments, nous comprenons toutefois que ces différentes pistes envisagées de financement et de réflexions n'ont pas débouché sur des accords fermes de financement de la Société ou de la réorganisation de la production et restent donc incertaines dans un contexte économique dégradé, en particulier dans le secteur du jeu vidéo.

Compte tenu des incertitudes mentionnées ci-avant, nous avons estimé que les actions mises en œuvre ne permettaient pas d'assurer la continuité de l'exploitation et avons invité le Président du Conseil d'Administration à faire délibérer le Conseil d'Administration de la Société sur ces faits.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration le 25 mai 2026 sont la poursuite des actions décrites dans le courrier qui nous a été adressé par le Président du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2026. Ainsi, la continuité d'exploitation de la Société reste notamment dépendante :

- Du renforcement de la structure financière et de la trésorerie à travers un renforcement des fonds propres de la Société, la recherche de financements externes dédiés aux projets en cours de développement et la poursuite active des discussions engagées en vue du financement du projet P14,
- De l'adaptation du portefeuille de projets et de la maîtrise des besoins de financement en redimensionnant le périmètre et les caractéristiques du projet P14, en ajustant son calendrier de développement, avec un objectif de mise sur le marché plus avancé en 2027, et en revoyant les investissements afin de concentrer les ressources sur les projets à plus forte visibilité commerciale,
- Du développement de revenus à court terme via des partenariats, et notamment la constitution d'une équipe dédiée au développement de nouveaux concepts, le renforcement de l'attractivité du jeu APHELION et la recherche active de contrats de développement pour compte de tiers ("Work for Hire"), sur des propriétés intellectuelles externes majeures.

À la date de réunion du Conseil d'Administration, aucune des pistes envisagées ne s'est traduite par la signature d'engagements. Pour ces raisons, nous avons invité le Conseil d'Administration à faire délibérer l'Assemblée Générale.

Fait à PARIS et TOULOUSE, le 28 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

CLAVEL AUDIT-ASSOCIÉS

Fabien BROVEDANI
Associé

Pierre-Émile CLAVEL
Associé